

# DOSSIER DE PRESSE DE L'ASSOCIATION MÉMOIRE TRAUMATIQUE ET VICTIMOLOGIE

---

La Dre Muriel Salmona présidente de l'Association Mémoire Traumatique et Victimologie présente le 1er février avec Mme Adeline Merceron d'Ipsos les résultats de la dernière enquête de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie conduite par Ipsos :

## « *Les Français·e·s et les représentations sur le viol - vague 3* »



---

À 10 heures Salle des mariages  
Mairie du 20<sup>ème</sup>  
6 place Gambetta— 75 020 Paris



↳ Six ans après notre première enquête sur les Français·e·s et les représentations sur les violences sexuelles de 2016 ([à consulter ICI](#))...

↳ Trois ans après notre première enquête sur les Français·e·s et les représentations sur les violences sexuelles de 2019 ([à consulter ICI](#))...

↳ Cinq ans après le début du mouvement international #Metoo...

↳ Et un an après le mouvement #metooinceste...

Nous explorons à nouveau les évolutions des représentations des Français·e·s sur les violences sexuelles, sur les stéréotypes sexistes, les mythes et la culture du viol, sur leurs niveaux d'information, sur leurs réactions face au mouvement #metooinceste, et enfin sur un ensemble de mesures qui pourraient être prises pour mieux lutter contre les violences sexuelles et en protéger les enfants et les personnes vulnérables après la loi Billon du 21 avril 2022.

## Pourquoi cette nouvelle et troisième enquête ?

Nous avons constaté en 2016 la puissance du déni à l'œuvre face aux violences sexuelles, une majorité de Français·e·s affichant une forte méconnaissance des statistiques des viols, et montrant une forte adhésion à des stéréotypes sexistes ainsi qu'à de fausses représentations et à des mythes sur le viol et les violences sexuelles.

Nous avons douloureusement constaté lors de notre deuxième enquête en 2019, que, malgré le mouvement international #MeToo de libération de la parole des victimes de violences sexuelles depuis octobre 2017, l'adhésion des Français·e·s aux stéréotypes sexistes, à la culture du viol (qui déresponsabilise l'agresseur et culpabilise la victime) ainsi qu'au aux mythes sur le viols et les violeurs s'était renforcée au lieu de régresser,

Cette constatation paraissait d'autant plus paradoxale que le niveau d'information des Français·e·s sur la gravité des conséquences des violences sexuelles à long terme et sur les mécanismes psychotraumatiques (sidération, dissociation, mémoire traumatique et amnésie traumatique) qui empêchent les victimes de réagir, de fuir et de dénoncer les violences subies, était plutôt bon. Ce paradoxe démontre la puissance d'un discours dominant omniprésent, véhiculant des théories sexistes et anti-victimaires capables de contrecarrer toutes les preuves scientifiques et l'accumulation des connaissances sur la réalité de ces violences et la tendance naturelle de toute personne à être solidaire et empathique vis-à-vis des victimes, à vouloir les protéger et leur rendre justice.

Ce discours dominant construit ce qu'on appelle une anti-épistémologie qui porte gravement préjudice aux victimes. Le but de cette propagande est de décrédibiliser les victimes et de susciter presque systématiquement des réactions de soupçon et de mépris envers elles, et, à l'opposé, d'offrir un soutien inconditionnel aux agresseurs qu'elles désignent et une quasi totale impunité. De ce fait, les victimes ne sont ni entendues, ni reconnues, ni protégées, ni soutenues, ni prises en charge, que ce soit pour les soigner, pour les aider, pour leur rendre justice ou leur octroyer des réparations, elles subissent injustices sur injustices. Pour rappel, en France, 10% de victimes de viol portent plainte, 74% de ces plaintes sont classées sans suite, la moitié de celles qui seront instruites sont déqualifiées en délits, et au final seul 10% des plaintes sont jugées en tant que viol : soit 1% de l'ensemble des viols. De plus depuis 10 ans les condamnations pour viols ont diminué de 40% alors que les chiffres de viols et de plaintes augmentent d'année en année.

Si le mouvement #MeToo et tous nos efforts d'information n'avait nullement remis en question pour une bonne partie des Français·e·s des représentations fausses qui contredisent manifestement ce qu'ils savent et qu'il serait pourtant logique d'abandonner, il nous a paru important de voulu savoir si c'était également le cas après la déflagration de la sortie de livre de Camille Kouchner *La familia grande* début janvier 2021 dans lequel elle témoigne de l'inceste que son beau-père Olivier Duhamel a fait subir à son frère jumeau à l'âge de 13 ans, et le mouvement historique #Metooinceste qui a déferlé ensuite et à permis d'obtenir la mise place d'une nouvelle commission indépendante inceste et violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) et une nouvelle loi votée le 21 avril 2021 la Loi Billon pour améliorer la lutte contre les violences sexuelles plus protectrice (avec la mise en place enfin de seuils d'âge du non consentement pour les mineurs de moins de 15 ans et pour tous les mineurs en cas de violences sexuelles incestueuses bien qu'insuffisante (Loi Billon) .

**Pour rappel, ci-dessous quelques résultats de nos enquêtes sur les représentations des Français·e·s sur les violences sexuelles de 2016 et de 2019 qui avaient particulièrement choqué les médias et l'opinion publique, en révélant à quel point**

**les idées fausses sur les viols, les stéréotypes sexistes et la culture du viol ont la vie dure et sont répandus !** D'autant plus en 2019, après 2 ans d'une intense actualité autour du mouvement international de libération de la parole #MeToo qui avait démarré en 2017, et de nombreuses actions, campagnes, plaidoyers autour de l'élaboration d'une nouvelle loi pour améliorer la lutte contre les violences sexuelles et la protection des victimes. Loi qui avait déchaîné bien des passions, des espoirs et une grande déception puisque nous n'avons pas obtenu de seuils d'âge du non consentement pour les mineurs, d'imprescriptibilité pour les crimes sexuels sur mineurs (à la place un allongement de la durée de prescription à 30 ans après la majorité) ni une levée de prescription en cas d'amnésie traumatique en la considérant comme un obstacle insurmontable.

## Rappel de quelques résultats des deux premières enquêtes de 2016/2019

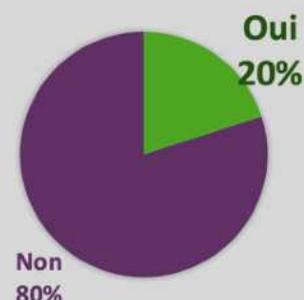


## ... en 2019

**La sexualité masculine est pulsionnelle et difficile à contrôler, la sexualité féminine est passive**



**Les femmes aiment être forcées et ne savent pas ce qu'elles veulent**



## Synthèse des résultats

Enquête réalisée par Ipsos pour notre association Mémoire traumatique et victimologie sur un échantillon de 1035 personnes représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus obtenu par la méthode des quotas, du 15 au 17 novembre, échantillon interrogé par internet via l'accès panel Online d'Ipsos.

Les résultats complets et détaillés de cette enquête sont disponibles sur la site [memoiretraumatique.org](http://memoiretraumatique.org), en téléchargeant les rapports de l'association mémoire traumatique et d'Ipsos.

## Evolution depuis les deux premières enquêtes de 2016 et 2019

↘ Pour la 1ère fois nous voyons une amélioration avec un **net recul de l'adhésion des Français·e-s aux stéréotypes sexistes et à la culture du viol par rapport aux deux premières enquêtes de 2016 et 2019**, bien qu'une majorité des Français·e-s continuent à y adhérer, surtout les hommes.

→ **En revanche ce n'est pas du tout le cas pour les jeunes de 18 à 25 ans** (et surtout les jeunes hommes de 18 à 24 ans qui adhèrent bien plus que les autres tranches d'âge à une vision sexiste, ce qui avec l'insuffisance d'information sur les lois, les conduites à tenir et les ressources est très préoccupant.

↗ **Amélioration des connaissances des Français·e-s** sur un certain nombre de comportements de plus en plus considérés comme des viols.

→ **Mais 1 Français·e-s sur 5 considère encore que le fait de forcer son conjoint à avoir des rapports sexuels n'est pas un viol**. Et ce sont les jeunes de 18 à 24 ans qui qualifient le moins les situation de viols.

→ **1 jeune de 18-24 ans sur 3** estime que la pornographie est un moyen comme un autre de faire son éducation sexuelle.

### les Français.e.s et les représentations sur le viol

#### VAGUE 3 quelles évolutions par rapport aux deux premières enquêtes de 2016 et 2019 :

↘ **Net recul** de l'adhésion des Français·e-s aux stéréotypes sexistes, à la culture du viol et aux mythes sur le viol, les victimes et les violeurs toutefois ils sont une majorité à y adhérer, les ♂ étant plus nombreux que les ♀ à le faire

↗ **Fait préoccupant**, les jeunes de 18 à 24 ans sont plus nombreux que le reste de la population à des représentations pornographiques violentes et sexistes de la sexualité et à la culture du viol, les ♂ bien plus que les ♀



Enquête 2022 de l'association Mémoire traumatique et Victimologie menée par Ipsos

### les Français.e.s et les représentations sur le viol

#### VAGUE 3 bis Quelles évolutions par rapport aux deux premières enquêtes de 2016 et 2019 :

↗ **des connaissances** des Français·e-s sur un certain nombre de comportements de plus en plus considérés comme des viols ;

**Mais 1 Français·e-s sur 5** considère encore que le fait de forcer son conjoint à avoir des rapports sexuels n'est pas un viol ;

**Et ce sont les jeunes de 18-24 ans** qui qualifient le moins les situations de viols ;

**1 jeune de 18-24 ans sur 3** estime que la pornographie est un moyen comme un autre de faire son éducation sexuelle.



Enquête 2022 de l'association Mémoire traumatique et Victimologie menée par Ipsos

Si pour la première fois nous voyons une amélioration avec un **net recul de l'adhésion des Français·e-s aux stéréotypes sexistes et à la culture du viol par rapport aux deux premières enquêtes de 2016 et 2019**, bien qu'une majorité des Français·e-s continuent à y adhérer, surtout les hommes.

En revanche ce n'est pas du tout le cas pour les jeunes de 18 à 25 ans et surtout **pour les jeunes hommes de 18 à 24 ans qui adhèrent bien plus que les autres tranches d'âge à une vision sexiste et à une sexualité violente sans respect du consentement**, ce qui peut s'expliquer par le fait que cette tranche d'âge a été la plus exposée dès l'enfance à des contenus pornographiques, avec des contenus souvent violents et dégradants envers les femmes et une érotisation de la haine et de la violence envers les femmes, ainsi qu'à des jeux en ligne mettant en scène des stéréotypes sexistes, une culture du viol et des scènes des violences sexuelles envers les femmes et étant associé à une communauté de joueurs qui véhicule une culture fortement sexiste.

L'insuffisance d'information sur les lois, le consentement les conduites à tenir et les ressources est flagrante et très préoccupante. Que ce soit pour un mineur ou dans le cas d'un inceste, **la majorité des Français ne connaît pas l'âge de non-consentement. Un quart des Français, y compris les femmes, ne connaît aucun des services d'aide et de soutien aux victimes de violences** : un autre frein important pour tous ceux qui seraient susceptibles de porter plainte ou d'avoir besoin de soutien.

Le mouvement #metooinceste est considéré comme ayant eu un impact positif et les Français·e-s sont une majorité à penser qu'il faudrait une médiatisation plus importante bien que près de 3 Français sur 5, en particulier les hommes, considèrent que ce type de mouvement de libération de la parole fait courir un risque important de délation et de fausses accusations...

**Plus de 90% des Français·e-s sont favorables à de nouvelles mesures pour mieux lutter contre les violences sexuelles telles l'imprescriptibilité des crimes sexuels, la formation obligatoire de tous les professionnels, la création de centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles dans chaque département**, de même pour les premières mesures préconisées par la Commission indépendante inceste et violences sexuelles envers les enfants (CIIVISE) sur la suspension ou le retrait de l'autorité parentale du parent incriminé en cas d'inceste signalé ou condamné.

Nous pouvons faire l'hypothèse que l'intense médiatisation sur les violences sexuelles, les nombreux témoignages depuis et les nombreuses campagnes depuis 2019 et surtout la déflagration causée par la publication début janvier 2021 du livre de Camille Kouchner *La familial grande* où elle révèle les viols incestueux sur son frère jumeau commis par son beau-père Olivier Duhamel, suivie par un mouvement historique #metooinceste de près de 80000 tweets en un week-end, la déclaration du président de la République, la mise en place de la CIIVISE et le vote de la loi Billon, et la déferlante de témoignages, d'émissions, de nouveaux hashtags sur les réseaux sociaux a permis une prise de conscience de l'ampleur des violences sexuelles et de la nécessité d'intensifier la lutte contre celles-ci, à briser le déni et la loi du silence et à mis à mal le discours de propagande sexiste, anti-victimaire et de promotion de la culture du viol.

**Cette enquête montre que le niveau de tolérance baisse vis à vis des violences sexuelles et qu'il y a une forte attente des Français·e-s**

## Stéréotypes sexistes : que pensent les Français·e-s ?

Bien que les chiffres soient en recul par rapport à nos précédentes enquêtes de 2016 et 2019, les Français·e-s continuent à adhérer à de nombreux stéréotypes sexistes qui permettent souvent d'atténuer, voire d'excuser les viols et les agressions sexuelles :

La quasi-totalité des Français·e·s (96%) sont d'accord avec au moins une des propositions.

Bien que plus répandus chez les hommes, de nombreuses femmes y adhèrent aussi à des niveaux préoccupants et parfois proches de ceux des hommes.



Si les stéréotypes sont un peu plus répandus chez les hommes, de nombreuses femmes y adhèrent aussi à des niveaux préoccupants et parfois proches de ceux des hommes : plus d'1 femme sur 2 considère qu'il est plus difficile pour un homme que pour une femme de maîtriser son désir sexuel, 1 sur 5 que dans le domaine sexuel les femmes savent beaucoup moins ce qu'elles veulent que les hommes.

« Pour chacune des propositions suivantes, dites-moi si vous êtes tout à fait, plutôt, plutôt pas, pas du tout d'accord »  
(base: ensemble de l'échantillon)

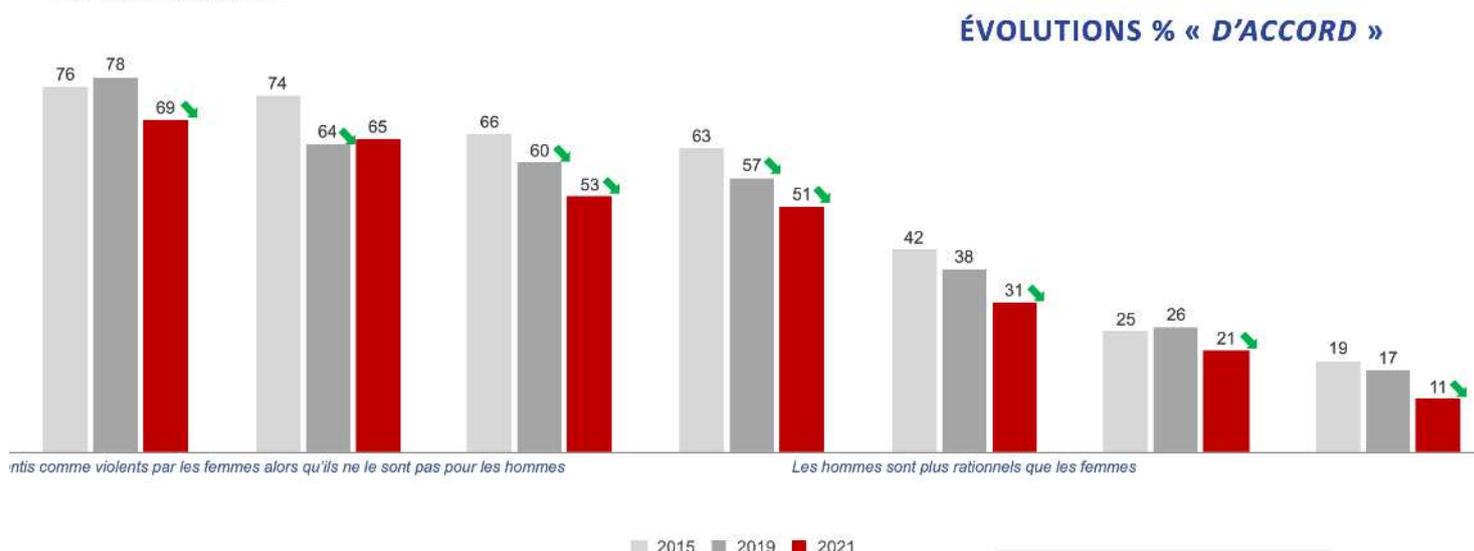
% D'ACCORD	ENSEMBLE		
	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES
Dans la vie, de nombreux événements sont ressentis comme violents par les femmes alors qu'ils ne le sont pas pour les hommes	69	63	74
En règle générale, les femmes ont besoin d'être amoureuses pour envisager un rapport sexuel	65	61	69
En règle générale, les hommes ont une sexualité plus simple que les femmes	53	55	52
Pour un homme, c'est plus difficile de maîtriser son désir sexuel que pour une femme	51	48	54
Le fait que les hommes aient recours à la prostitution permet d'éviter des viols	44	50	38
Les hommes sont plus rationnels que les femmes	31	37	24
Dans le domaine sexuel, les femmes savent beaucoup moins ce qu'elles veulent que les hommes	21	23	19
La pornographie est un moyen comme un autre pour faire son éducation sexuelle	19	27	12
Lors d'une relation sexuelle beaucoup de femmes prennent du plaisir à être humiliées et injuriées	12	13	11
Lors d'une relation sexuelle beaucoup de femmes prennent du plaisir à être forcées	11	12	9
Lorsque l'on essaye d'avoir des relations sexuelles avec elles, beaucoup de femmes disent « non » mais ça veut dire « oui »	11	16	7

©Ipsos – Enquête auprès des Français et les Représentations sur le viol et violences faites aux femmes – Mémoire Traumatique et Victimologie — Décembre 2021



Si ces stéréotypes persistent au sein de la société, ils sont en revanche en net recul depuis 2015.

« Pour chacune des propositions suivantes, dites-moi si vous êtes tout à fait, plutôt, plutôt pas, pas du tout d'accord »  
(base: ensemble de l'échantillon)



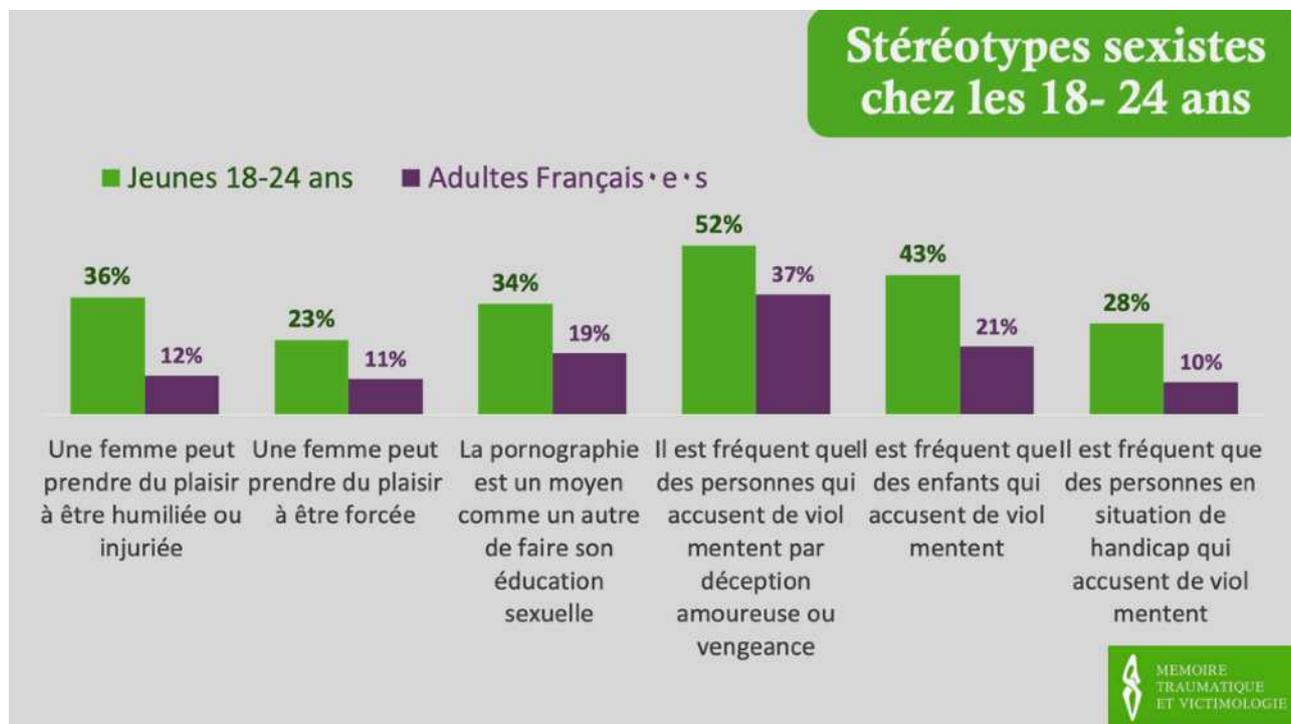
Remarques : La comparaison n'est possible que lorsque les items n'ont pas été modifiés. Ces seuls items figurent sur cette slide.

©Ipsos – Enquête auprès des Français et les Représentations sur le viol et violences faites aux femmes – Mémoire Traumatique et Victimologie — Décembre 2021



## Stéréotypes sexistes chez les jeunes de 18-24 ans des résultats inquiétants

Les jeunes de 18-24 ans déclarent davantage que la pornographie est un moyen comme un autre pour faire son éducation sexuelle, que beaucoup de femmes prennent du plaisir à être injuriées, forcées et, enfin, que beaucoup disent « non » mais ça veut dire oui.



Ces chiffres inquiétants concernant les jeunes de 18 à 24 ans peuvent s'expliquer **par le fait que cette tranche d'âge depuis le boom des smartphones en 2010 ordinateurs personnels (73% des enfants de 12 ans sont équipés en smartphones et 81% en ordinateurs, enquête CREDOC, 2017) a été la plus exposée dès l'enfance à des contenus pornographiques, avec des contenus souvent violents et dégradants envers les femmes et une érotisation de la haine et de la violence envers les femmes, ainsi qu'à des jeux en ligne mettant en scène des stéréotypes sexistes, une culture du viol et des scènes des violences sexuelles envers les femmes et étant associé à une communauté de joueurs qui véhicule une culture fortement sexiste.**

Il a été démontré que la visualisation de pornographie dès l'enfance favorise des comportements sexuels violents, des pratiques sexuelles à risque, l'objectivation des femmes et des stéréotypes sexistes (Peter et Valkenburg, 2016). Les jeunes déclarant avoir été exposés à de la pornographie sexuellement violente étaient 24 fois plus susceptibles de commettre des comportements sexuels agressifs par rapport à leurs pairs non spectateurs de pornographie.

Or selon une étude de l'Ifop en 2017 sur un échantillon de mineurs de 15 à 17 ans montre qu'en France 63 % des garçons et 37 % des filles avait été exposé à des des films ou des images pornographiques principalement sur leur smartphone ou leur ordinateur portable. Et selon l'enquête Ipsos de 2018, sur un échantillon de jeunes de 14 à 24 ans, un cinquième des 14-24 ans (21 %) regardent au moins une fois par semaine du porno montre que plus d'un tiers (37 %) déclarent avoir déjà visionné ce type de programme, avec une forte différence entre les garçons (46 %) et les filles (28 %). 15 % des 14-17 ans affirment regarder au moins une fois par semaine du porno. Et 92 % des jeunes de 14 à 24 ans estiment qu'il est simple pour les mineurs d'accéder à des images à contenu pornographique alors que la loi l'interdit.

Il est urgent d'agir car le contenu de la pornographie en ligne explose d'année en année et il est largement non réglementé (Wright et Donnerstein, 2014) : c'est une zone de non-droit. Cette industrie génère 136 milliards de vidéos par an sur les plateformes telles que Xvidéos, Pornhub, Xhamster....) sur lesquelles en quelques clics il est possible d'avoir accès à des contenus sexuellement violents (Collins et al., 2017 ; Strasburger, Jordan et Donnerstein, 2012) avec des scènes où des femmes subissent des actes violents dégradants et humiliants, et avec un accès à des contenus criminels : des vidéos de viols, de revenge-porn, de pédocriminalité.



## La culture du viol

**Pour rappel la culture du viol se définit comme l'adhésion d'une société à de nombreux mythes sur le viol.** Ces mythes sur le viol sont analysés de façon très complète dans le blog féministe d'Antisexisme et dans son livre « Pour en finir avec la culture du viol » paru en 2018. Elle nous rappelle que Lonsway et Fitzgerald (1994) ont défini les mythes sur le viol comme étant des : « Attitudes et croyances généralement fausses, mais répandues et persistantes, permettant de nier et de justifier l'agression sexuelle masculine contre les femmes » mais c'est valable pour toutes les victimes : femmes et hommes, adultes et enfants. Et on peut regrouper ces attitudes et croyances en trois grandes catégories :

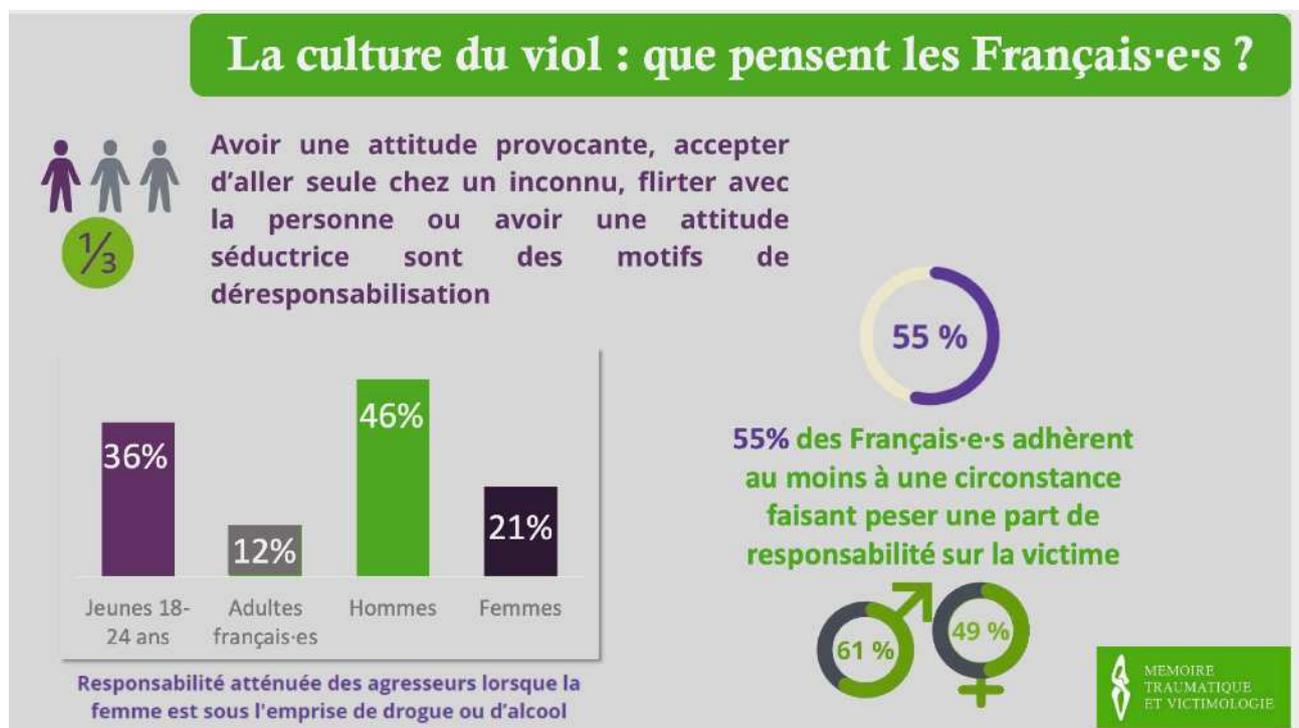
1. « **Il ne s'est rien produit** » : un certain nombre de mythes promeuvent l'idée que les femmes accusent souvent les hommes à tort de viol, inventent des viols qui n'existent pas.
2. « **Il s'est bien passé quelque chose mais ce n'est pas un viol** » : il y a eu un malentendu, c'est une relation sexuelle, pas un viol, elle était en fait consentante, elle l'a voulu ou elle a aimé ça » mais elle ne l'assume pas ou elle l'interprète à tort une relation sexuelle comme un viol. Ce sont les mythes particulièrement pervers qui prétendent qu'une femme qui dit « non » pense « oui » ; que la violence est sexuellement excitante pour les femmes ; que la victime aurait pu et su résister si elle n'avait pas été consentante.
3. « **Elle l'a bien mérité, elle est responsable de ce qui s'est passé** », il y a bien eu viol mais la responsabilité du violeur est atténuée à cause du comportement de la victime, ce

sont des mythes cruels comme « Elle était habillée de manière trop sexy » ou « Elle marchait seule la nuit », « Elle est allée chez un inconnu » et c'est elle qui a provoqué la violence qui s'est abattue sur elle et en est responsable, puisqu'elle aurait pu éviter cette violence si elle s'était protégée, si elle avait été moins imprudente. Ces mythes véhiculent que c'est la victime, son comportement qui crée le viol et produit un agresseur qui sans cette victime là ne serait pas passé à l'acte, la victime est donc considérée comme ayant été à l'origine de la chute d'un homme qui voit sa vie brisée à cause d'elle.

**Parce que les mythes sur le viol et la méconnaissance de la réalité des violences sexuelles et de leurs conséquences ont des conséquences extrêmement graves pour les victimes de violences sexuelles** : ils alimentent une tolérance face aux comportements sexuels violents et leur garantissent une impunité quasi totale, l'association Mémoire Traumatique et Victimologie a demandé à IPSOS de réaliser à nouveau une enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population française afin de déterminer comment elle évolue dans sa manière d'appréhender ces violences.



En 2022, avoir une attitude provocante, accepter d'aller seule chez un inconnu, flirter avec la personne ou avoir une attitude séductrice restent des motifs de déresponsabilisation évoqués par 1/3 des Français·e-s.



Comme en 2016 et 2019, la violence sexuelle reste perçue par l'opinion sous l'angle de la sexualité, du désir ou de la pulsion, voire considérée comme un « malentendu », alors qu'il s'agit

de violence, de volonté de détruire, d'instrumentaliser et de soumettre. On s'intéresse plus aux comportements de la victime qu'à la stratégie de l'agresseur, sa préméditation, ou à l'existence d'autres victimes. On oublie encore bien trop souvent que victime avait le droit de s'habiller en mini-jupe, d'aller seule chez un inconnu, de flirter, de faire confiance a priori, de céder sous la contrainte ou la menace, d'être trop sidérée pour parvenir à se défendre, etc. et que c'est le violeur qui n'avait absolument pas le droit de lui imposer des actes sexuels.

## Déresponsabilisation des violeurs

### La part des Français·e-s qui pensent que la responsabilité des violeurs est atténuée si :



les femmes ont une attitude provocante en public, sont allées seule chez un inconnu, ont flirté, ou si des adolescentes ont eu une attitude séductrice



des femmes ont déjà eu auparavant des relations sexuelles avec la personne qui les a violées, ou ont pris de l'alcool ou de la drogue

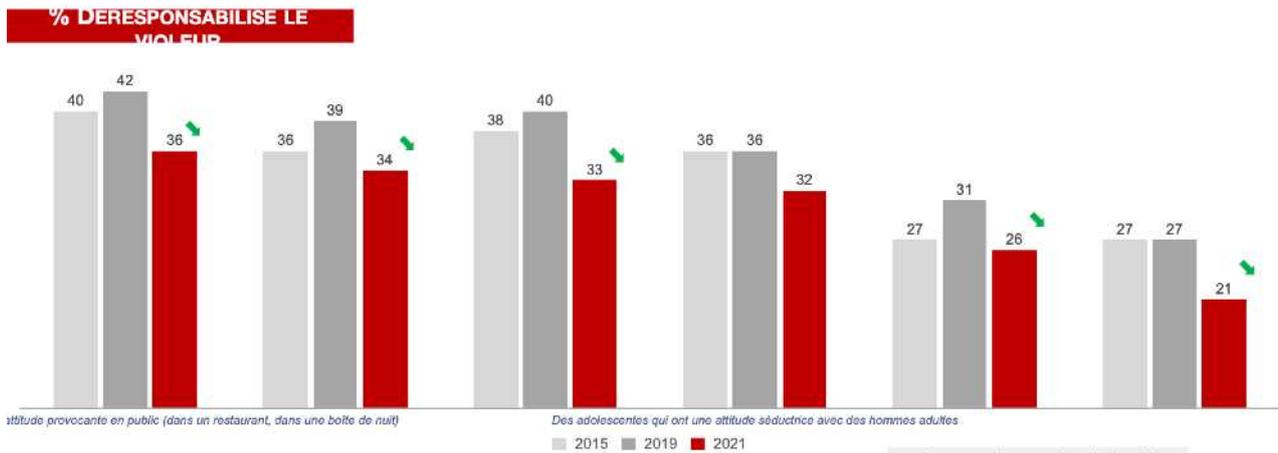


des femmes se promènent dans la rue dans des tenues très sexy



Mais les Français se montrent de moins en moins enclins à déresponsabiliser les violeurs et à leur trouver des circonstances atténuantes : des évolutions importantes depuis 2019.

« Nous allons parler des femmes victimes de viol, c'est-à-dire qui ont dû subir un rapport sexuel alors qu'elles n'étaient pas consentantes. Personnellement, que pensez-vous des femmes qui sont violées dans les situations suivantes ? »  
(base: ensemble de l'échantillon)



Les plus de 60 ans ont plus tendance à déresponsabiliser les violeurs lorsque les femmes ont eu une attitude provocante, ont accepté d'aller seules avec un inconnu ou ont flirté avec leur violeur

(plus de 40%), tandis que les jeunes de 18-24 ans atténuent plus souvent la responsabilité des agresseurs lorsque la femme est sous l'emprise de drogue ou d'alcool : 33% (46% d'hommes et 21% de femmes) versus 23% dans l'ensemble).

**En 2021, plus d'1 Français·e·s sur 2 (55%) adhère au moins à une circonstance faisant peser une part de responsabilité sur la victime : les hommes (61%:49% pour les femmes) et les personnes âgées de 60 ans et plus sont eux qui le font le plus. À noter que ceux qui déclarent ne pas connaître #metooinceste et qui pensent que la libération de la parole fait courir un risque important de délation sont plus de 60% (respectivement 64 et 62%), et ceux qui pensent qu'on en fait trop par rapport à la médiatisation 75%.**

Par ailleurs, les personnes âgées de 18 à 24 ans déclarent aussi davantage que les fausses accusations arrivent souvent : plus de la moitié d'entre eux considèrent qu'il est fréquent d'accuser une personne de viol par déception amoureuse ou pour se venger.

« Selon vous, est-il très, assez, peu ou pas du tout fréquent que des personnes fassent les choses suivantes ? »  
(base: ensemble de l'échantillon)

% FRÉQUENT	ENSEMBLE	18-24 ANS	25-34 ANS	35-44 ANS	45-59 ANS	60 ANS ET +
Accuser une personne de viol par déception amoureuse ou pour se venger	37	52	39	39	32	34
Accuser une personne de viol pour attirer l'attention	28	34	29	32	21	28
Que des mères manipulent leurs enfants pour qu'ils accusent leur père de viol	26	39	26	26	19	26
Que des enfants inventent ou mentent en accusant une personne de viol	21	35	21	19	16	23
Que des personnes handicapées mentales inventent ou mentent en accusant une personne de viol	10	20	18	12	4	6

© Ipsos – Enquête auprès des Français et les Représentations sur le viol et violences faites aux femmes – Mémoire Traumatique et Victimologie – Décembre 2021

Ipsos  
Résultats en %

## Dé légitimation de la parole de la victime

**Si la dé légitimation de la parole des victimes reste à un niveau identique par rapport à 2016 / 2019**

= 37% des Français·e·s pensent qu'il est fréquent qu'une personne accuse une personne de viol par déception amoureuse ou pour se venger ;

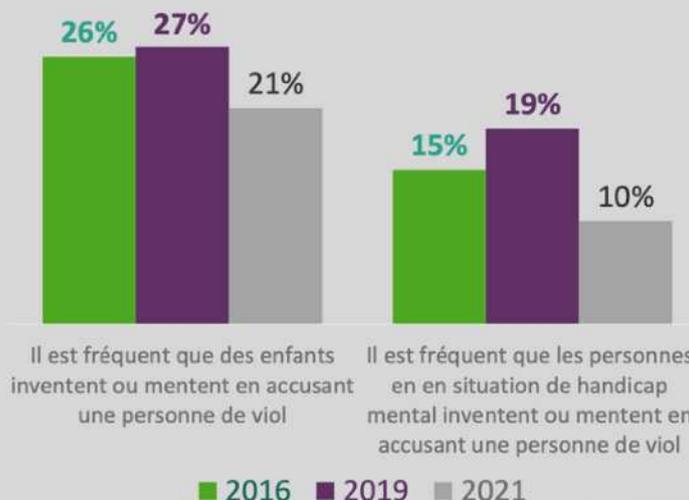
↳ sur des populations de victimes spécifiques comme les enfants et les personnes handicapées, la mise en doute de la parole des victimes régresse significativement par rapport à 2019 de 27 à 21% pour les enfants et de 19 à 10% pour les personnes en situation de handicap (sauf pour les 18-24 ans).

## Délegitimation de la parole de la victime

Il est fréquent d'accuser une personne de viol par déception amoureuse ou pour se venger



Autant de Français·e-s pensent que les fausses accusations de violences sexuelles sont courantes par rapport à 2016/2019



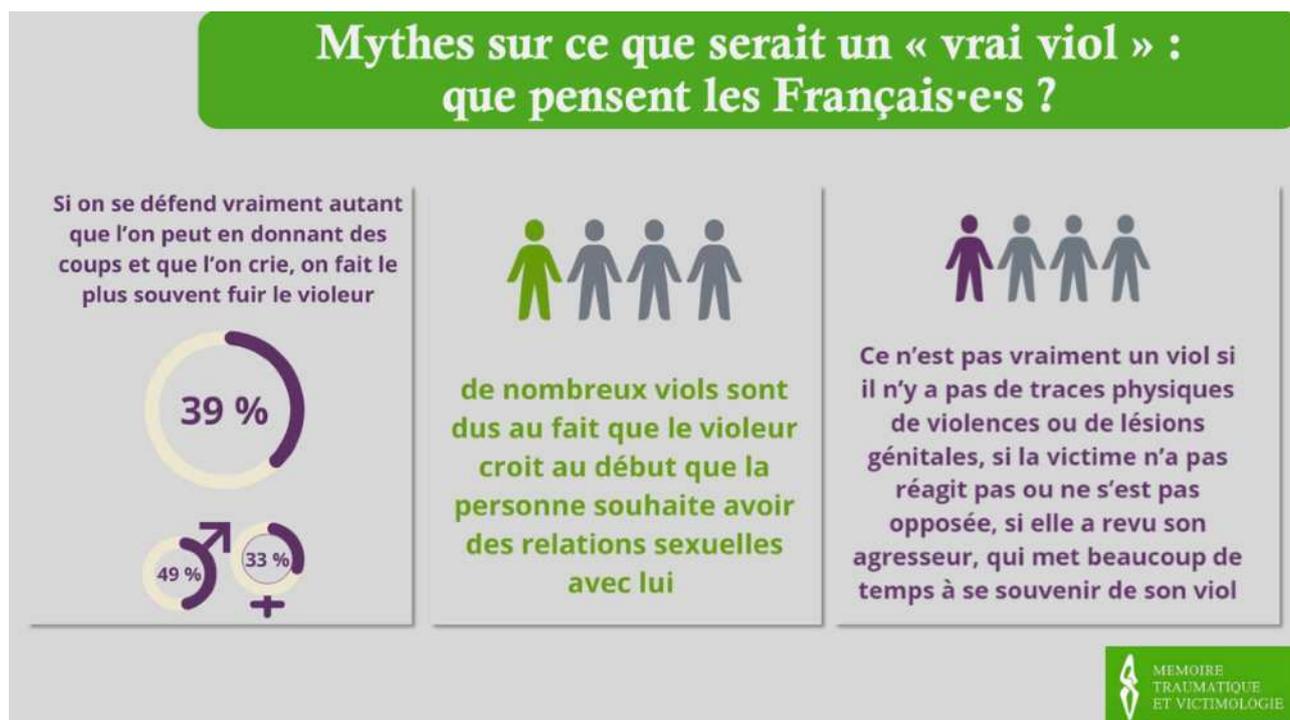
MEMOIRE TRAUMATIQUE ET VICTIMOLOGIE

Par ailleurs, les personnes âgées de 18 à 24 ans déclarent aussi davantage que les fausses accusations arrivent souvent : plus de la moitié d'entre eux considèrent qu'il est fréquent d'accuser une personne de viol par déception amoureuse ou pour se venger.

« Selon vous, est-il très, assez, peu ou pas du tout fréquent que des personnes fassent les choses suivantes ? »  
(base: ensemble de l'échantillon)

% FRÉQUENT	Selon l'âge					
	ENSEMBLE	18-24 ANS	25-34 ANS	35-44 ANS	45-59 ANS	60 ANS ET +
Accuser une personne de viol par déception amoureuse ou pour se venger	37	52	39	39	32	34
Accuser une personne de viol pour attirer l'attention	28	34	29	32	21	28
Que des mères manipulent leurs enfants pour qu'ils accusent leur père de viol	26	39	26	26	19	26
Que des enfants inventent ou mentent en accusant une personne de viol	21	35	21	19	16	23
Que des personnes handicapées mentales inventent ou mentent en accusant une personne de viol	10	20	18	12	4	6

## Stéréotypes sur le viol :



Même s'ils ont tendance à régresser, les stéréotypes sur le viol restent très répandus : près de 4 Français sur 10 estiment que si l'on se défend autant que l'on peut, on fait le plus souvent fuir le violeur et 1 sur 4 pense que si on revoit son agresseur après avoir été violé(e), c'est que ce n'était pas vraiment un viol.

**Enfin, si tout le monde s'accorde à dire que les viols sont graves et peu dénoncés, dans les faits les Français·e-s ont tendance à trouver qu'une bonne partie des viols n'en sont pas, ce ne sont pas de « vrais viols » et qu'une bonne partie des personnes qui portent plainte pour viol ne sont pas de vraies victimes.** En cela ils s'accordent bien avec la justice qui classe sans suite 74% des plaintes pour viol (alors que ces plaintes ne représentent que 10% de l'ensemble des viols), correctionnalise la moitié des plaintes pour viols qui sont instruits, et qui pour finir ne juge comme des viols que 10% des plaintes pour viols. Et, comme elle, ils ont du mal à anticiper les conséquences de cette façon de traiter les plaintes pour viols en terme d'impunité catastrophique puisqu'alors bien même qu'ils sont conscients qu'il y a peu de plaintes et peu de jugements pour viol, ils ne pensent pas que les condamnations pour viols ne font que diminuer (les dernières statistiques de la justice font état de 40% de condamnation pour viols en mois depuis 10 ans) au contraire ils sont une grande majorité à penser que les condamnations pour viols augmentent depuis 10 ans, ils adhèrent au mythe d'une justice particulièrement sévère (justice dans l'émotionnel en étant trop à l'écoute des victimes).

**Ces stéréotypes sexistes, cette culture du viol, cette adhésion à ce qui serait une vraie victime et un vrai viol a de graves conséquences sur les victimes qui courent un risque important ne pas être crues, d'être mises en cause et culpabilisées, d'être abandonnées sans protection, ni soin, ni justice, ni réparation, et de graves conséquences sur l'impunité de ces crimes et sur la tolérance, la loi du silence et le**

## déni dont ils bénéficient, ce qui nuit grandement à la lutte contre ces violences dont les chiffres sont de plus en plus effrayants.

Les stéréotypes sur le viol, sur ce que serait un vrai viol, une vraie victime et un vrai violeur en fonction avant tout du comportement de la victime restent très répandus.

**On observe un recul notable par rapport à 2016 et 2019 pour seulement 3 affirmations :**

→ « Lorsqu'une femme ne réagit pas et ne s'oppose pas, on ne peut en aucun cas parler de violences sexuelles » qui passe de près d'1/3 des Français·e-s (30% en 2019) qui sont d'accord avec elle, à 22% ;

→ « Les violences sexuelles sont plutôt rares dans le cadre familial » qui passe de 15% en 2016 (et 13% en 2019) à 10%

→ « Les hommes ne peuvent pas être victimes de viol » qui passe de 13% en 2016 (et 12% en 2019) à 9%

Même s'ils ont tendance à régresser, les stéréotypes sur le viol restent très répandus : près de 4 Français sur 10 estiment que si l'on se défend autant que l'on peut, on fait le plus souvent fuir le violeur et 1 sur 4 pense que si on revoit son agresseur après avoir été violé(e), c'est que ce n'était pas vraiment un viol.

« Pour chacune des affirmations suivantes, dites-moi si elle correspond tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout à ce que vous pensez ? »  
(base: ensemble de l'échantillon)



©Ipsos - Enquête auprès des Français et les Représentations sur le viol et violences faites aux femmes - Mémoire Traumatique et Victimologie - Décembre 2021

\*[nouvel item] \*\*[item modifié]

Remarque : Sur cette slide, la comparaison est fait sur les items qui n'ont pas été modifiés et sur ceux qui l'ont été très légèrement.

Ipsos  
Résultats en %

Les viols sont perçus comme relevant d'une sexualité incontrôlable lié à la testostérone ou sont commis avant tout par des malades mentaux ou des marginaux pour près d'1/4 des Français·e-s (24 et 23%) sans prendre en compte qu'il s'agit avant tout d'un rapport de domination que l'on retrouve dans toutes les couches de la société et d'une exploitation sexuelle des personnes les plus vulnérables qui fait que 18% des Français·e-s pensent qu'il est rare qu'un violeur s'attaque à une personne handicapée (alors que les femmes et les enfants en situation de handicap subissent 3 à 5 fois plus de violences sexuelles que les femmes et les enfants en population générale), et qu'ils sont seulement 34% à être d'accord avec l'affirmation que la majorité des viols sont commis sur des enfants, ce qui est le cas. Les viols sont pensés encore pour beaucoup de personnes à l'aune d'un désir sexuel pour une personne qui serait attractive sexuellement.

Pour 1/4 des Français·e-s il y a donc beaucoup de viols signalés qui n'en sont pas vraiment.

## Ces stéréotypes sur le viol sont davantage répandus chez les hommes que chez les femmes

L'intentionnalité et la détermination de l'agresseur à commettre son crime n'est pas prise en compte et c'est la réaction ou l'absence de précautions de la victime qui sont considérées comme déterminantes. Cela sous-entend que la victime aurait pu ou dû éviter le viol et que ce sont ses comportements qui font qu'il a eu lieu parce que l'agresseur a cru au début que la personne souhaitait avoir des relations sexuelles. En d'autres termes c'est plus la victime qui fabrique le violeur, que le violeur qui fait des victimes.

De ce fait, à partir du comportement de la victime beaucoup de viols signalés n'en sont pas vraiment parce qu'il n'y a pas eu de violences physiques, parce que la victime n'a pas réagi ou s'est pas opposée, parce qu'elle a revu son agresseur, ou parce qu'elle a mis beaucoup de temps à se souvenir du viol. Ceci en centrant la définition du viol sur la violence sans prendre en considération les notions de contrainte morale et la surprise, et le psychotraumatisme subi par la victime qui entraîne un état de sidération qui la paralyse et un état de dissociation traumatique (mécanisme de sauvegarde mis en place par le cerveau lors d'un stress extrême qui fait disjoncter le circuit émotionnel) qui anesthésie émotionnellement la victime et la met dans l'incapacité de se défendre, de se protéger de l'agresseur et produit fréquemment des amnésies traumatiques.

Ces stéréotypes sont davantage répandus chez les hommes que chez les femmes mais beaucoup les partagent aussi : 1 femme sur 5 estime qu'il y a beaucoup de viols pour lesquels il y a des plaintes et qui dans les faits n'en sont pas vraiment.

« Pour chacune des affirmations suivantes, dites-moi si elle correspond tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout à ce que vous pensez ? »  
(base: ensemble de l'échantillon)

% TOUT À FAIT/ PLUTÔT

	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES
Si on se défend vraiment autant que l'on peut en donnant des coups et que l'on crie, on fait le plus souvent fuir le violeur	39	49	29
La majorité des viols sont commis sur des enfants	34	34	33
De nombreux viols sont dus au fait que le violeur croit au début que la personne souhaite avoir des relations sexuelles avec lui	26	34	19
Une victime de viol ne voit pas son agresseur ou alors si elle le fait, c'est que ce n'était pas vraiment un viol	25	31	20
Il y a beaucoup de viols pour lesquels il y a des plaintes et qui dans les faits n'en sont pas vraiment	25	28	21
Lorsque l'on respecte certaines règles simples de précaution, on n'a quasiment aucun risque d'être victime d'un viol	24	32	17
Si les hommes sont plus à même de commettre des viols, c'est à cause de la testostérone qui peut rendre leur sexualité incontrôlable	24	27	20
Les violeurs sont souvent des marginaux ou des malades mentaux	23	27	18
Lorsqu'une femme ne réagit pas et ne s'oppose pas, on ne peut en aucun cas parler de violences sexuelles	22	28	16
Lorsqu'il n'y a pas de traces de violences physiques ni de lésions génitales on ne peut pas parler de viol	19	22	16
Il est rare qu'un violeur s'attaque à une personne handicapée	18	24	13
Il est rare qu'un violeur s'attaque à une personne qu'il connaît	14	18	10
Les femmes ne peuvent pas commettre des viols	13	15	10
Une femme qui met beaucoup de temps à se souvenir de son viol parce qu'elle a été traumatisée, ce n'est pas crédible	13	17	10
Les violences sexuelles sont plutôt rares dans le cadre familial	10	14	7
Les hommes ne peuvent pas être victimes de viol	9	12	7

©Ipsos – Enquête auprès des Français et les Représentations sur le viol et violences faites aux femmes – Mémoire Traumatique et Victimologie — Décembre 2021

Ipsos  
Résultats en %

**4 Français·e·s sur 5 sont d'accord avec au moins une affirmation. Les hommes, les sont plus (85% ♂ / 7% ♀) d'autant plus s'ils sont hommes âgés de 60 ans et plus (91%)**

Pour rappel les violences sexuelles sont des crimes et délits punis par la loi qui font partie des plus graves violations des droits humains. Très traumatisantes ces violences portent atteinte à la dignité et à l'intégrité physique et mentale des victimes, et sont dévastatrices sur leur santé et leur vie si elles ne bénéficient pas de la protection et des soins spécifiques nécessaires. Ce sont des violences d'une grande ampleur, systémiques, sexo-spécifiques, haineuses et discriminatoires qui touchent tous les milieux sociaux. Les filles et les femmes en sont les principales victimes et les subissent tout au long de leur vie dès leur plus jeune âge (continuum de violences), et les hommes en sont les principaux auteurs (plus de 90%).

Signe que ces stéréotypes sont répandus, 4 Français sur 5 sont d'accord avec au moins une affirmation. C'est encore plus le cas des hommes, et plus précisément des hommes âgés de 60 ans et plus.

« Pour chacune des affirmations suivantes, dites-moi si elle correspond tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout à ce que vous pensez ? »  
(base: ensemble de l'échantillon)



©Ipsos – Enquête auprès des Français et les Représentations sur le viol et violences faites aux femmes – Mémoire Traumatique et Victimologie — Décembre 2021  
\*[nouvel item] \*\*[item modifié]

Remarques : Sur cette slide, la comparaison est fait sur les items qui n'ont pas été modifiés et sur ceux qui l'ont été très légèrement.

Ipsos  
Résultats en %

## Des violences d'une ampleur considérable

La dernière enquête de victimisation en population générale de la CIASE- Inserm/Ifof de 2020 montre que 27,1% des 28 010 personnes interrogées de plus de 18 ans (19,2% des femmes et 7,9% des hommes) déclarent avoir subi des violences sexuelles dans leur vie dont la très grande majorité (près de 80%) avant 18 ans, ce qui confirme les résultats de notre grande enquête IVSEA de 2015 (81% des violences sexuelles étaient subies avant 18 ans). Cela fait un-e Français-e sur cinq (14,2 % des femmes et 6,9% des hommes) victime de violences sexuelles dans l'enfance, le plus souvent dans le cadre de la famille, 6,11% des Français-e-s ayant subi un inceste (pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, 2014) une femme sur cinq et un homme sur treize ont subi des violences sexuelles dans l'enfance). À partir de cette enquête une estimation chiffre à 160 000 le nombre d'enfants victimes chaque année de violences sexuelles. D'autre part la pédocriminalité explose dans le monde, chaque année le nombre de photos et de vidéos pédocriminelles répertoriées comme étant disponibles sur le net double, 70 millions en 2020), la France en nombres de sites et de consommateurs d'images pédocriminelles est le 3<sup>ème</sup> pays au Monde et le deuxième en Europe après les Pays-Bas.Laila Mickelwait <https://www.traffickinghubpetition.com> 2 233 000

En ce qui concerne les viols d'après les dernières données du Baromètre santé 2016 de l'INED qui fait un suivi de l'enquête Contexte Sexualité en France de 2006 : 18,9 % des femmes et 5,4% des hommes de 18-69 ans déclarent avoir déjà été confronté-e-s à des rapports forcés ou à des tentatives de rapports forcés (viols et tentatives de viols). Ces viols ont été subis majoritairement avant 18 ans, et sont commis dans 90% des cas par des personnes connues, le plus souvent des conjoints (viols conjugaux) et pour les mineurs par des membres de la familles (viols incestueux). Chaque année au moins 94 000 femmes et 18 000 hommes subissent des viols et des tentatives de viols (INSEE-ONDRP CVS 2012-2019) et par extrapolation, avec ces enquêtes on peut estimer que plus de 130 000 filles et 35 000 garçons subissent des viols et tentatives de viols chaque année. Ce serait donc environ 277 000 personnes (adultes et enfants) qui subiraient chaque année des viols et tentatives de viols. Ces chiffres sont à rapporter au fait que moins de 10% de ces viols et tentatives de viols font l'objet de plainte, que 74% des ces plaintes sont classées sans, que la moitié des plaintes instruites sont déqualifiées en agressions ou atteintes sexuelles et sont donc correctionnalisées, et qu'au final seules 10% de ces plaintes sont jugées aux assises ou au tribunal pour enfant comme un crime (ce qui fait 1 % de l'ensemble des viols et tentatives de viols).

Ces violences s'exercent dans plus 90% des cas par des personnes connues par les victimes, dans un cadre d'inégalité et de domination sur les personnes les plus discriminées et les plus vulnérables : filles et femmes, enfants, personnes handicapées (qui subissent de quatre fois plus de violences sexuelles, 6 fois plus en cas de handicap mental ou psychique, les femmes présentant des troubles du spectre de l'autisme étant 90% à en avoir subi), personnes placées dans des institutions, marginalisées, racisées, sans domicile fixe, demandeuses d'asile et sans papiers, en situation prostitutionnelle... Et ces violences ont pour conséquences une aggravation des inégalités, des handicaps et une précarisation des victimes. (Baromètre santé 2016, Sf, 2006, VIRAGE, 2016 ; ONDRP, 2017-2019 ; MTV/ Ipsos, 2019, Brown-Lavoie, 2014 ; Danmeyer, 2018 ; Gourion, 2019).

## **DANS UNE DEUXIÈME PARTIE ,NOUS AVONS VOULU SAVOIR QUEL ÉTAIT LE NIVEAU D'INFORMATION DES FRANÇAIS·E·S SUR LA LOI, LE CONSENTEMENT, LA CONDUITE À TENIR EN CAS DE VIOLENCES SEXUELLES, SUR LES RESSOURCES DISPONIBLES, AINSI QUE SUR LE MOUVEMENT #METOINCESTE ET SUR LES MESURES NÉCESSAIRES POUR AMÉLIORER LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES**

L'enquête montre un niveau préoccupant de méconnaissance sur tous ces sujets, en revanche elle montre que les Français·e·s sont très sensibilisé·e·s à l'importance de la médiatisation des ces violences et de la libération de la parole des victimes, ainsi qu'à l'importance de renforcer la lutte contre les violences sexuelles et de lutter contre l'impunité : les Français·e·s sont une majorité écrasante à être favorable à la suppression de. La prescription et à un ensemble de mesures fortes comme la formation des professionnel.le.s, la création de centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles, la sensibilisation à l'école et le dépistage systématique, le renforcement de la loi pour mieux protéger les personnes en situation de handicap, la mise en place de juridiction spécialisées et massivement pour les préconisations du premier avis de la commission indépendante inceste et violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) sur le retrait de l'autorité parentale du parent condamné pour inceste et la suspension de l'autorité parentale et des droits de visite et d'hébergement quand un parent est soupçonné d'inceste.

Cette méconnaissance représente un préjudice et explique en partie le peu de victimes de violences sexuelles qui portent plainte et demande de l'aide. Il est essentiel que les Français·e·s soient informé·e·s de la loi, de leurs droits, des conduites à tenir et des ressources à leur disposition. Il faut pour cela renforcer la communication, de sensibiliser les Français·e·s pendant leur scolarité, dans le cadre des institutions, du travail, et de former tous les professionnel.le.s pour qu'ils soient en capacité de faire de la prévention, dépistage, d'accueillir dans les meilleurs conditions les victimes de violences sexuelles, de les reconforter, de les protéger, de les informer, de les accompagner et de les aider et de les orienter au mieux. Cette formation est en particulier indispensables pour les professionnel.le.s de première ligne que les victimes citent en priorité dans les enquêtes de vications, à savoir les médecins et autres professionnel.le.s de santé et les forces de l'ordre : police et gendarmerie.

## Seuil d'âge du non consentement

**Une majorité des Français·e·s ne connaît pas les seuils d'âge du non consentement** fixés pour les nouveaux crimes et délits sexuels spécifiques de la loi Billon ne nécessitant pas de prouver la violence, contrainte, menace ou surprise (21 avril 2021).

→ **65% des Français·e·s ne savent pas que le seuil d'âge du non consentement est fixé à 15 ans** pour tout acte sexuel commis par un adulte (à condition que la différence d'âge entre le mineur et l'adulte soit supérieur à 5 ans).

→ **76% des Français·e·s ne savent pas que le seuil d'âge du non consentement est fixé à 18 ans en cas d'inceste** (à condition que l'adulte de la famille ait une autorité de droit ou de fait)

les Français.e.s et les représentations sur le viol

**SEUIL D'ÂGE DU NON CONSENTEMENT**  
*Âge en dessous duquel tout acte sexuel commis par un adulte sur un mineur est considéré comme un viol ou une agression sexuelle (sans avoir besoin de prouver la violence, la contrainte la menace ou la surprise)*

**Une majorité des Français·e·s ne connaît pas l'âge de non consentement**

→ Pour le seuil d'âge de 15 ans (à condition que la différence d'âge entre le mineur et l'adulte soit supérieur à 5 ans) **65% des Français·e·s ne le savent pas**

→ **Seuil d'âge de 18 ans en cas d'inceste** (à condition que l'adulte de la famille ait une autorité de droit ou de fait sur le mineur) **76% des Français·e·s ne le savent pas**

Ipsos | MÉMOIRE TRAUMATIQUE ET VICTIMOLOGIE

Enquête 2022 de l'association Mémoire traumatique et Victimologie menée par Ipsos

Cette méconnaissance des Français·e·s sur les seuils d'âge du non consentement pour les mineurs de moins de 15 ans et pour les mineurs de moins de 18 ans en cas d'inceste fixés par la nouvelle loi Billon du 21 avril 2021 pour créer des crimes et des délits sexuels spécifiques commis par des adultes sur des mineurs, peut s'expliquer par les longs attermolements du gouvernement et une communication pour le moins confuse. Ces seuils d'âge du non consentement qui n'existaient pas dans la loi française étaient une de nos revendications majeure depuis des années, nous ne les avons pas obtenu malgré les promesses du gouvernement lors de la loi Schiappa de 2018, et il a fallu le mouvement #metooinceste pour enfin l'obtenir. Cette méconnaissance est préoccupante car cette loi est essentielle pour poser un interdit fort vis-à-vis de tout contact sexuel entre adultes et enfants, a fortiori en situation d'inceste, et pour dire clairement qu'un enfant de moins de 15 ans ne peut en aucun cas être consentant à des actes sexuels avec un adulte. Il est à noter qu'il est regrettable qu'une exception ait été prévue par la loi en cas de différence d'âge de moins de 5 ans entre le mineur et l'adulte alors que l'enquête montre bien que ce sont les adultes les plus jeunes de 18 à 24 ans qui adhèrent le plus à des stéréotypes sexistes et à des représentations violentes de la sexualité et qui ont le plus de mal à respecter les notions de consentements), de même pour les situations d'inceste, une condition restrictive a été votée pour ne considérer que les adultes de la famille ayant une autorité de fait ou de droit (ce qui là aussi risque de ne pas protéger les mineurs des adultes les plus jeunes).

## Manque d'information sur les conduites à tenir en cas de viol

Nombre de Français·e·s ne savent pas qu'ils peuvent porter plainte dans n'importe quel commissariat ou n'importe quelle gendarmerie, qu'on ne peut pas refuser leur plainte, qu'il est possible de porter plainte directement auprès du procureur de la République.

Nombre de Français·e·s ne connaissent pas les conduites à tenir lors d'un viol ou d'une agression sexuelle : qu'il s'agit d'une urgence médicale et médico-légale et qu'il est important de consulter dans les 72h et qu'il est possible de le faire sans porter plainte, qu'il est essentiel pour conserver des preuves médico-légales de ne pas se laver, ni laver ses vêtements et tout ce qui a été en contact avec l'agresseur, et qu'il faut conserver les preuves au sec dans un sac en papier.

Et il est très préoccupant de voir que 38% des Français-e-s, soit près d'4 Français-e-s sur 10 ne connaissent pas l'obligation de signaler aux autorités des faits de violences sexuelles dont à connaissance sur un enfant ou une personne vulnérable.

Un nombre très important de Français-e-s ne connaissent pas les numéros et les contacts des services nationaux d'aide pour les victimes de violences sexuelles et pour leurs proches : 33% le 119, 14% seulement le 39-19 et 13% la plateforme gouvernementale de signalement des violences sexistes et sexuelles.

Enfin un nombre important de Français-e-s (54% de femmes et 42% d'hommes) pensent que les victimes de violences sexuelles sont mal reçues dans les commissariats et les gendarmeries, cela participe au nombre important de victimes qui ont peur de parler et de porter plainte (seules 10 à 12% des victimes de viols portent plainte). Le mouvement #DoublePlainte a dénoncé les conditions d'accueil, il est urgent qu'elles s'améliorent, que les droits des victimes soient respectés et qu'elles reçoivent un accueil digne, bienveillant dans des conditions de sécurité et de confidentialité.

Toutes ces informations doivent être en priorité diffusées par les pouvoirs publics et par tous les professionnels en contact avec du public. Et il est urgent de former tous les professionnels.

### Manque d'information important des Français-e-s sur :

- ce qu'il faut faire en cas de viol,
- le fait que le viol est une urgence médicale et médico-légale
- comment porter plainte,
- comment conserver au mieux les preuves,
- l'obligation de signalement aux autorités des violences faites aux enfants et aux personnes vulnérables

les Français.e.s et les représentations sur le viol

**MANQUE D'INFORMATION**  
**Sur ce qu'il faut faire en cas de viol et pour porter plainte**

- 44% des Français-e-s ne savent qu'il faut consulter un médecin en urgence dans les 72h (soins + traitements préventifs + recueil de preuves) et 64% qu'il n'est pas nécessaire de porter plainte pour le faire ;
- 25% que la police ou la gendarmerie ne peut pas refuser une plainte et 18% qu'on peut porter plainte dans n'importe quel commissariat ou gendarmerie ;
- 70% qu'il est possible de porter plainte directement auprès du procureur de la République ;
- 37% qu'il faut conserver ses vêtements sans les laver et tout ce qui a pu être en contact avec l'agresseur, 47% qu'il ne faut pas se laver pour garder les preuves ;
- 38% des Français-e-s ne savent pas qu'il est obligatoire de signaler aux autorités les violences faites aux enfants ou aux personnes vulnérables

Ipsos 

Enquête 2022 de l'association Mémoire traumatique et Victimologie menée par Ipsos

## Manque d'information sur les services nationaux d'aide

**1 Français-e-s sur 4 ne connaît aucun des 4 services nationales proposés :**

→ **33%** le 119,

→ **14%** seulement le 39-19

→ **13%** pour la plateforme gouvernementale de signalement des violences sexistes et sexuelles

→ **6%** pour le 39-77

## les Français.e.s et les représentations sur le viol

### MANQUE D'INFORMATION SERVICES D'AIDE

1 Français-e-s sur 4 ne connaît aucun service national d'accueil téléphonique ou internet pour les victimes de violences sexistes et sexuelles = frein important pour être protégé, pris en charge et porter plainte



33% connaissent le 119  
14% le 39-19  
13% la plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles « arrêtons les violences »



Enquête 2022 de l'association Mémoire traumatique et Victimologie menée par Ipsos

## Accueil des victimes de viol dans les commissariats et les gendarmeries

**54% de femmes et 42% d'hommes** pensent que les victimes de violences sexuelles sont mal reçues dans les commissariats et les gendarmeries

## les Français.e.s et les représentations sur le viol

### ACCUEIL DANS LES COMMISSARIATS OU LES GENDARMERIES POUR PORTER PLAINTE

#DoublePeine



Plus d'1 femme/2, **54%** est persuadée que les femmes qui viennent porter dans un commissariat sont mal reçues



Les hommes sont **42%** à le penser



Enquête 2022 de l'association Mémoire traumatique et Victimologie menée par Ipsos

## Mouvement #Metooinceste

**Les Français·e·s qui connaissent le mouvement #metooinceste déclarent majoritairement qu'il a eu un impact positif** que ce soit dans la libération de la parole des victimes, la prise de conscience de l'ampleur du phénomène ou encore aux

**#metooinceste 3 Français·e·s sur 5, en particulier les hommes**, considèrent que ce type de mouvement de libération de la parole fait courir un risque important de délation et de fausses accusations.

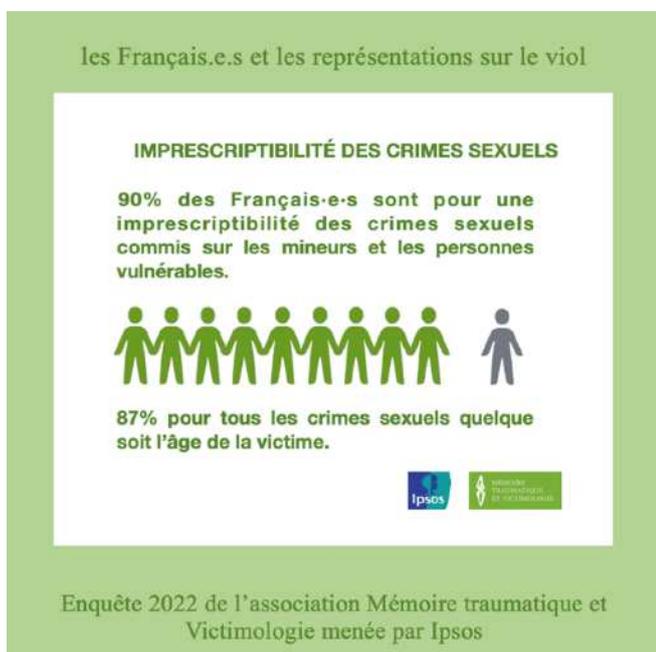
**Mais 1 Français·e·s sur 2 considère qu'on en fait pas encore assez pour médiatiser les affaires d'inceste** (une minorité 14% pense qu'on en fait trop)



## Prescription

**90% des Français·e·s se déclarent en faveur de l'imprescriptibilité des crimes sexuels envers les mineurs et les personnes vulnérables (vs 70% en 2018)**

- 87% en faveur de l'imprescriptibilité pour tous les crimes sexuels (mineurs et adultes),
- 88% en faveur d'un allongement de la prescription à 40 ans après la majorité,
- 86% en faveur d'une levée de prescription en cas d'amnésie traumatique (obstacle insurmontable)



# Mesures à prendre pour améliorer la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants et aux personnes vulnérables

**Une grande majorité de Français.e.s de 80 à 97% se déclarent favorables à des mesures visant à améliorer la protection des mineurs victimes de violences sexuelles :**

formation, dépistage systématique, infraction spécifique pour les personnes en situation de handicap mental ne nécessitant pas de prouver la violence, contrainte menace ou surprise, tribunaux spécialisés 65%, création de centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles dans chaque département, de même pour les premières mesures préconisées par la Commission indépendante inceste et violences sexuelles envers les enfants (CIIVISE) sur la suspension ou le retrait de l'autorité parentale du parent incriminé en cas d'inceste signalé ou condamné.

les Français.e.s et les représentations sur le viol

**MESURES POUR AMÉLIORER LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS ET AUX PERSONNES VULNÉRABLES**

**Une grande majorité des Français.e.s de 80 à 97) se déclarent favorables à:**

- une formation de tous les professionnels 97%
- un retrait de l'autorité parentale pour un parent condamné pour inceste 96%
- des centres de prises en charge dans chaque département ouvert 24h/24, 7j/7 94%
- sensibilisation de tous les écoliers 92%
- suspension de l'autorité parentale des droits de visite et de garde pour un parent suspecté d'inceste 91%
- des crimes et délits spécifiques pour les personnes en situation de handicap 88%
- des tribunaux spécialisés 87%
- un dépistage systématique 80%

**Et 65% à toutes ces mesures**



Enquête 2022 de l'association Mémoire traumatique et Victimologie menée par Ipsos

Les Français.e.s sont massivement pour que des mesures soient mises en place pour améliorer la lutte contre les violences sexuelles et leur impunité et pour mieux protéger et prendre en charge les victimes de violences sexuelles la lutte contre les violences sexuelles.

La création de centres de prise en charge des victimes violences sexuelles en nombre suffisant (au moins un entre par département) accessibles sans frais, pluridisciplinaires avec des professionnel.le.s de la santé formé.e.s et expérimenté.e.s, ouvert 24h/24 et 7j/7 est une mesure essentielle pour éviter une perte de chance pour les victimes de la convention européenne d'Istanbul que la France a signé et qui est contraignante (cf article sur le soin des victimes de violences sexuelles).

la convention d'Istanbul exige que « les parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour permettre la mise en place de centres d'aide d'urgence pour les victimes de viol et de violences sexuelles, appropriés, facilement accessibles et en nombre suffisant, afin de leur dispenser un examen médical et médico-légal, un soutien lié au traumatisme et des conseils » (art 25). « La disposition exigeant la mise en place de ces centres oblige les Parties à la convention à veiller à ce que ceux-ci soient en nombre suffisant, d'accès facile et que leurs services soient mis en œuvre de manière appropriée » (rapport explicatif art 25, 139). Le rapport final d'activité de la Task Force du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique (EG-TFV (2008)6) recommande qu'un tel centre soit disponible pour 200 000 habitants et que le centres soient répartis géographiquement pour être accessibles aux victimes vivant en zone rurale ou en ville. Le terme « approprié » vise à garantir que les services offerts satisfont aux besoins des victimes (rapport explicatif art 25, 142).

## EN CE QUI CONCERNE LA PRESCRIPTION

En ce qui concerne la prescription, les Français.e.s dans une majorité écrasante - 90% - sont favorables à l'imprescriptibilité des crimes sexuels commis sur des mineurs et des personnes vulnérables, et à 86% favorable à la levée de prescription en cas d'amnésie traumatique. Imprescriptibilité et levée de prescription en cas d'amnésie traumatique ont été rejetées lors du vote de la loi Billon qui a suivi le mouvement #metoinceste du 21 avril 2021.

**Pourtant le conseil de l'Europe a exhorté tous les États européens à faire de la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants une lutte prioritaire, et à rendre les crimes sexuels imprescriptibles dans sa résolution 2330 votée le 26 juin 2020. Plusieurs pays l'ont déjà fait, la Suisse pour les crimes sexuels sur les enfants de moins de 13 ans, la Belgique pour les crimes sexuels sur mineurs et le Luxembourg s'apprête à le faire dans le cadre d'un projet de loi pour répondre aux exigences du conseil de l'Europe**

Cette prescription en assurant une impunité aux prédateurs sexuels met en danger de nombreuses personnes, en très grande majorité des filles et des femmes et des personnes vulnérables : enfants, personnes en situation de handicap.

Nous avons obtenu avec les lois Schiappa en 2018 et Billon de maigres victoires sur la prescription avec **une prolongation à 30 ans après la majorité pour les seuls crimes sexuels sur mineurs** (les délits sexuels aggravés restent prescrits 20 ans après la majorité) et **une prescription glissante pour les crimes et délits sexuels en série sur les mineurs** : le délai de prescription d'un viol, d'une agression sexuelle ou d'une atteinte sexuelle commis sur un mineur est interrompu par un acte ou une décision de procédure dans laquelle est reprochée à la même personne une de ces mêmes infractions commises sur un autre mineur.

Malgré notre campagne #StopPrescription, malgré l'impressionnante vague #metoinceste qui a déferlé après la parution du livre de Camille Kouchner début janvier 2021, malgré le fait le garde des Sceaux Eric Dupont Moretti et le secrétaire d'État chargé à l'enfance et aux familles Adrien Taquet, à la demande du président de la République ont été chargés de nous auditionner et de présenter des pistes pour changer la loi afin d'améliorer la lutte contre l'impunité des violences sexuelles concernant la mise en place d'un seuil d'âge du non-consentement et la prescription, malgré des propositions de lois au Sénat et à l'Assemblée Nationale dont certaines ont été votées en première lecture, **l'imprescriptibilité des crimes sexuels et la levée de prescription en cas d'amnésie traumatique pour obstacle majeur ont été rejetées avec toujours les mêmes arguments dont un nouveau particulièrement indécent, à savoir :**

- la difficulté de prouver l'infraction qui risquerait de ne pas permettre d'instruire les plaintes ce qui décevrait les victimes alors que pour les faits non prescrits cet argument sert déjà à classer sans suite plus de 70% des plaintes pour viols sans que la justice ne s'émeuve dans ces cas de décevoir les victimes :
- Le fait que l'imprescriptibilité pourrait considérée comme inconstitutionnelle, alors que la mission sur la prescription en 2017 a bien spécifié que rien ne s'opposait constitutionnellement à une suppression de la prescription ;
- le fait que l'imprescriptibilité soit réservée aux seuls crimes contre l'humanité, nous ne voyons pas en quoi cela affaiblirait la portée de ces crimes qui ne pas définis uniquement par leur imprescriptibilité, de très nombreux pays ont rendu les crimes de guerre imprescriptibles contrairement à la France, le droit pénal anglo-saxon ne prescrit pas les crimes les plus graves, et de plus en plus de pays ont voté l'imprescriptibilité pour des crimes sexuels sur mineurs nous ne voyons pas en quoi cela affaiblirait la portée de ces crimes ;
- et comme dernier argument, l'argument inacceptable et fallacieux que le garde des Sceaux a avancé pour balayer l'imprescriptibilité sous prétexte que la prescription, qui acte pour les victimes la perte du droit de poursuivre leur agresseur, serait bénéfique pour les victimes en les incitant à porter plainte avant le couperet de la date de prescription...

**Avec la récente affaire Hulot, la question de la prescription revient dans les débats, plus que jamais elle apparait comme injuste et cruelle pour les victimes.**

Tous les témoignages de victimes montre à quel point tout s'oppose à ce qu'elles puissent dénoncer ces violences, il leur faut un temps considérable pour arriver à porter plainte. La difficulté à identifier et nommer ces violences, la dépendance, la peur de ne pas être crues d'autant plus si l'agresseur est connu et puissant, la honte et la culpabilité, les menaces et l'emprise, la gravité des traumatismes, l'amnésie traumatique présente chez 40% d'entre elles (souvent pendant des dizaines d'années) font que moins de 10% portent plainte. Il est alors souvent trop tard, les faits sont prescrits. La prescription est d'autant plus injuste que pour la très

grande majorité des victimes rien n'a jamais été fait pour dépister les violences qu'elles ont subies, les secourir, les soutenir, les protéger, les soigner, les informer et leur rendre justice.

Pourtant l'enjeu est de protéger toutes les victimes de violences sexuelles, (d'autant plus quand ce sont les plus vulnérables comme les enfants et les personnes en situation de handicap), de leur rendre justice et de lutter plus efficacement contre l'impunité de ces crimes (moins de 1% des viols sont jugés en cour d'assise). Le droit international les assimile à de la torture, et oblige les états à les prévenir et à en punir les auteurs. La Cour européenne des droits de l'homme qualifie les violences sexuelles faites aux enfants d'actes cruels, dégradants et inhumains, le droit international de torture, et le Conseil de l'Europe exhorte tous les États européens à en faire une lutte prioritaire, et à rendre ces crimes imprescriptibles dans sa résolution 2330 votée le 26 juin 2020

**Cette impunité doit être combattue en se donnant les moyens politiques pour le faire, l'imprescriptibilité en est un majeur ainsi que la levée de prescription pour obstacle majeure en cas d'amnésie traumatique.**

Les victimes de crimes et délits sexuels sont fréquemment atteintes d'amnésie traumatique, particulièrement dans l'enfance. Ce symptôme psychotraumatique lié à un mécanisme de sauvegarde mis en place par leur cerveau pour survivre et qui peut durer des dizaines d'années met, pendant toute la durée de cette amnésie, les victimes dans l'incapacité de dénoncer les crimes qu'elles ont subis et de poursuivre en justice leur agresseur. Quand les souvenirs reviennent et qu'elles sont enfin en état de porter plainte, il est alors souvent trop tard, les délais de prescription pouvant être dépassés.

Si les viols ou les agressions sexuelles sont prescrits quand la victime a retrouvé ses souvenirs et a pu enfin produire un récit cohérent de ce qu'elle a vécu pour pouvoir porter plainte, l'amnésie traumatique devrait être reconnue comme un obstacle majeur suspendant la prescription pour permettre à la victime d'exercer ses droits à déclencher une action publique : Art. 9-3. « **Tout obstacle de droit, prévu par la loi, ou tout obstacle de fait insurmontable et assimilable à la force majeure, qui rend impossible la mise en mouvement ou l'exercice de l'action publique, suspend la prescription** » (la loi n° 2017-242 du 27 février 2017 portant réforme de la prescription en matière pénale).

**L'argument que l'on nous renvoie pour ne pas reconnaître l'amnésie traumatique comme obstacle insurmontable dans la loi, repose d'après le gouvernement serait qu'il existe des controverses sur ce symptôme traumatique.**

Pourtant les amnésies traumatiques dissociations ont été très bien documentées depuis des décennies par la recherche scientifique, elles font partie des symptômes qui entrent dans la définition de l'Etat de Stress Post-Traumatique dans le DSM-5 de 2015 (dernière édition du manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux de l'APA, American Psychiatric Association) et la CIM 11 de 2018 (dernière édition de la classification internationale des troubles mentaux de l'OMS, Organisation mondiale de la santé). Ce sont des conséquences psychotraumatiques fréquentes des violences.

Les connaissances scientifiques sur l'amnésie traumatique doivent être prises en compte. Ne pas la reconnaître comme un obstacle insurmontable permettant de lever la prescription et justifiant l'imprescriptibilité entraîne une inégalité de traitement pour ces victimes les privant d'un accès à leur droit fondamental de réclamer justice pour les crimes sexuels qu'elles ont subis, de déclencher des poursuites pénales à l'encontre de leurs auteurs, et d'en demander réparation.

**La prescription est donc particulièrement injuste pour ces victimes de crimes sexuels présentant une amnésie traumatique qui peuvent durer 20, 30, voire plus de 40 ans, elles ne peuvent en aucun cas être tenues pour responsables de ne pas avoir porté plainte dans les délais, elles étaient en incapacité de le faire en raison des conséquences psychotraumatiques des graves atteintes physiques et mentales qu'elles ont subies et qui les ont privées de leurs souvenirs.**

De plus, cette amnésie traumatique a été d'autant plus longue qu'elles ont été abandonnées sans protection, ni prise en charge, ni soins spécifiques, du fait des manquements de l'État à ses

obligations. Enfin, ces victimes privées de leurs droits , des femmes en très grande majorité sont victimes de discrimination (puisque les violences sexuelles dans l'enfance concernent dans 80% des filles et sont commises dans plus de 90% par des hommes) : la prescription des crimes sexuels est donc discriminatoire puisqu'elle porte donc atteinte de façon disproportionnée à l'accès au droit d'accès à la justice pénale à des femmes, qui plus est mineures. L'État peut être poursuivi pour cette discrimination indirecte.

**Les délais de prescription sont donc particulièrement injustes pour les victimes de violences sexuelles non seulement en raison de l'ampleur de ces graves violation des droits humains, de leur lourdes atteintes à la dignité et à l'intégrité physique et mentale des victimes, et des conséquences très lourdes à long terme sur leur santé, leur vie, ainsi que des répercussions sur leurs proches et la société toute entière, mais également en raison de leurs cratères sexistes et discriminatoires.**

## En conclusion

Il ressort de cette nouvelle enquête que la population française est tout à fait consciente de la nécessité de lutter plus efficacement contre des violences sexuelles, et de mieux en protéger les victimes, à plus forte raison les personnes les plus vulnérables qui en sont le plus victimes (les enfants et les personnes en situation de handicap) et que la quasi-totalité des Français-e-s est pour une imprescriptibilité des crimes sexuels (90% pour les mineurs et les personnes vulnérables, 87% pour l'ensemble des crimes sexuels) et pour la mise en place de nouvelles mesures permettant de mieux dépister, protéger et prendre en charge les victimes (en particulier la formation de tous les professionnels, la création de centres de prise en charge de victimes violentes sexuelles dans chaque département, de juridictions spécialisées et celles préconisées par le premier avis de la CIIVISE (Commission indépendante inceste et violences sexuelles envers les enfants) sur la suspension ou le retrait de l'autorité parentale en cas de suspicions pour inceste ou de condamnation pour inceste .

Mais il est préoccupant qu'une majorité de Français-e-s reste dans une méconnaissance de la loi, de la réalité des violences sexuelles, de la notion de consentement et des conduites à tenir ainsi que des ressources concernant les violences sexuelles (ce déficit d'information montre qu'il est essentiel de mettre en place une meilleure stratégie d'éducation, de sensibilisation et de communication), et reste encore trop perméable (même si cela s'améliore) à une propagande sexiste et anti-victimaire qui nuit gravement aux victimes et à leur protection, propagande qu'il s'agit de déconstruire en urgence, et c'est particulièrement vrai pour les jeunes de 18 à 24 ans qui sont nombreux à être imprégnés par une représentation pornographique violente de la sexualité. Il est urgent d'agir car les enfants sont de plus en plus exposés à de la pornographie dont le contenu en ligne explose d'année en année et est largement non réglementé ce qui en fait une zone de non-droit avec des scènes où des femmes subissent des actes violents dégradants et humiliants, et avec un accès à des contenus criminels : des vidéos de viols, de revenge-porn, de pédocriminalité.

Paris, le 31 janvier 2022

Dre Muriel SALMONA présidente de l'Association Mémoire Traumatique et Victimologie

[drmsalmona@gmail.com](mailto:drmsalmona@gmail.com) ; [memoiretraumatique@gmail.com](mailto:memoiretraumatique@gmail.com)

<https://www.memoiretraumatique.org>

Contact tel : 0632399934

L'ASSOCIATION MÉMOIRE TRAUMATIQUE ET VICTIMOLOGIE

*Créée en 2009, dans l'optique de lutter contre toutes les violences et d'améliorer leur prévention, l'association Mémoire Traumatique et Victimologie a pour but d'améliorer l'identification, la protection et la prise en charge des victimes de violences via l'information du public et la formation des professionnel-le-s impliqué-e-s, et de promouvoir la connaissance et la compréhension des conséquences des violences.*